

## **REGIME D'ENTREE ET DE SORTIE DES ELEVES**

**NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :** \_\_\_\_\_ **CLASSE :** \_\_\_\_\_

### **DANS LE CADRE DE L'EMPLOI DU TEMPS RÉGULIER :** (cochez une case)

- Mon enfant est autorisé :** j'autorise donc mon enfant à entrer au collège lors de sa première heure de cours et à quitter le collège lors de sa dernière heure de cours.
- Mon enfant n'est pas autorisé :** je n'autorise pas mon enfant à arriver plus tard ou à quitter plus tôt le collège → Mon enfant devra donc être présent de 8h30 à 16h30 (de 8h30 à 12h30 le mercredi) .
- Mon enfant est externe :** il peut arriver plus tard ou repartir plus tôt lors des heures d'étude, même lors des heures encadrant les heures de repas.

**Rappel :** *les élèves demi-pensionnaires ne peuvent quitter l'établissement avant le repas sans autorisation écrite.*

### **DANS LE CADRE DE L'EMPLOI DU TEMPS IRRÉGULIER :**

En cas d'absence de professeur ou de convenance familiale, si vous souhaitez que votre enfant arrive plus tard ou quitte plus tôt, vous devez **IMPERATIVEMENT** fournir **un justificatif écrit** (papier libre, carnet de liaison, fax) remis à la vie scolaire, ou venir (vous ou les personnes mentionnées sur l'autorisation de prise en charge) **signer le cahier des entrées et sorties à la vie scolaire** (la veille ou au plus tard le jour même).

→ **Aucun élève ne sera autorisé à quitter l'établissement sans autorisation écrite.**

### **RAPPEL :**

→ Aucune demande par téléphone ou par mail ne sera prise en considération pour les entrées et les sorties.

→ En cas d'entrée ou de sortie sans autorisation écrite préalable signée par les parents et remise au plus tard le jour même, ou la signature du registre des entrées et sorties à la vie scolaire, l'élève pourra être puni ou sanctionné.

**AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE**

Vous avez la possibilité de désigner des personnes *majeures* autorisées à signer en votre nom pour prendre en charge votre enfant au collège (entrée, sortie, départs infirmerie).

Madame et/ou Monsieur \_\_\_\_\_

autorise(nt) les personnes majeures dont les noms et prénoms suivent ci-dessous (merci d'indiquer le lien avec l'élève. *Ex : grand-mère, beau-père, amis...*) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

à prendre en charge mon enfant au collège.

Cette personne devra, à chaque fois, signer la décharge de responsabilité au bureau de la Vie Scolaire.

Date :

Signature du responsable légal :